

Conseil Municipal du 23 novembre 2006

Le vingt-trois novembre deux mille six, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Marie ADE, Régis BLANQUART, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Michel LASCROUX, Philippe LEMARCHAND, Christine SERVAIS.

Absents excusés : Robert LAFITE, Dominique LASNE.

Secrétaire de séance : Gilbert DECOODT.

*Bernard JEANNE signale qu'un courrier de demande de modification du dernier compte rendu a été transmis par les Consorts BENARD-MAHIEU concernant le point 14.1.. Bernard JEANNE indique que le courrier confirme que le Ministre de l'Intérieur n'a pas répondu à leurs arguments. Il convient de rectifier le compte rendu comme suit « (...) le Préfet n'a pas déposé de mémoire **en réplique à celui des Consorts BENARD-MAHIEU en date du 14 février 2006** car il n'a pas été prévenu à temps par le Ministère de l'Intérieur (...) ». Le Conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.*

1. PERSONNEL COMMUNAL

Bernard JEANNE rappelle que, dans sa délibération du 14 décembre 2005, le Conseil municipal avait approuvé le recrutement de Sophie RENAULT pour remplacer Anita LEFEBVRE partie en disponibilité. Anita LEFEBVRE n'ayant pas demandé sa réintégration, Bernard JEANNE propose de renouveler le contrat de Sophie RENAULT pour un an à compter du 1^{er} janvier 2007.

Gilbert DECOODT demande combien dure la disponibilité. Bernard JEANNE répond que cela peut durer trois ans.

Bernard JEANNE ajoute que Sophie RENAULT s'est parfaitement adaptée à son poste.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal, sur proposition de la Commission du Personnel, d'augmenter la prime annuelle des agents pour la porter de 170 euros à 200 euros net.

Florence COUTARD rappelle que la prime avait été instaurée suite au passage aux trente-cinq heures et à la réorganisation qui n'avait pas toujours été bien ressentie par l'ensemble du personnel communal. L'objectif était de récompenser l'effort consenti par le personnel suite à cette réorganisation. La prime n'a pas évolué depuis trois ans. Florence COUTARD explique qu'il ne s'agit pas d'une augmentation systématique. Anne-Marie DESCHAMPS rappelle qu'un colis est offert au personnel ainsi qu'un repas de fin d'année.

Bernard JEANNE ajoute qu'il s'agit de récompenser le travail de qualité fourni par les agents. Il rappelle que le travail au sein d'une Commune est de plus en plus complexe.

Le Conseil municipal approuve cette délibération et exprime sa satisfaction du travail fourni par le personnel communal.

3. AGGLO DE ROUEN

Bernard JEANNE rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 16 juin 2005, avait autorisé la signature d'une convention avec l'Agglo de Rouen relative à la distribution de documents d'informations liés à la collecte des déchets. Cette convention étant arrivée à échéance le 6 juillet 2006, il convient de renouveler le partenariat.

De ce fait, Bernard JEANNE propose au Conseil de l'autoriser à signer une nouvelle convention.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

4. ACQUISITION DE TERRAIN

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal, que la société ETANEL, afin d'accroître son activité, va devoir installer son entreprise sur une autre commune. Il propose d'acquérir l'ensemble des deux parcelles cadastrées A 1095 et A 1123 pour un total de 6 250 mètres carrés. L'acquisition pourrait se faire via l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Bernard JEANNE demande donc au Conseil municipal de solliciter l'E.P.F.N. pour l'acquisition des deux parcelles. Il précise que la Commune s'engage au rachat de l'immeuble dans un délai maximum de cinq ans sous réserve de la signature de la convention qui interviendra à l'issue des négociations.

Le Conseil municipal demande l'intervention de l'E.P.F.N. à l'unanimité.

Bernard JEANNE explique que l'intérêt pour la Commune de l'achat de ces parcelles est de pouvoir maîtriser les constructions foncières.

Anne-Marie DESCHAMPS demande s'il s'agit de terrains constructibles. Bernard JEANNE répond que oui, les terrains sont situés en zone UE.

Gilbert COLIN demande si les locaux actuels peuvent être réhabilités. Bernard JEANNE répond que non. Il y aura des travaux de démolition à prévoir.

Michel LASCROUX pense que cela permet de faire une réserve foncière pour la Commune.

5. AGENCE POSTALE COMMUNALE

Bernard JEANNE informe qu'à la suite d'une entrevue avec l'Association des Maires de France tenue le 29 juin 2006, et en accord avec elle, La Poste est convenue de revoir les conditions de revalorisation de l'indemnité compensatrice des Agences Postales Communales.

Par souci de simplification, l'A.M.F. et La Poste ont considéré qu'il était dans l'intérêt des Communes de procéder à une 1^{ère} revalorisation de l'indemnité au 1^{er} mai 2006 qui sera portée à 812 euros par mois et de prévoir que l'indemnité sera revalorisée chaque année, au 1^{er} janvier.

Par ailleurs, pour tenir compte de plusieurs évolutions intervenues ces derniers mois, il est proposé de :

- Compléter l'article 2 de la convention relatif à l'étendue de l'offre de service accessible en A.P.C, complétée de la vente d'enveloppes Chronopass et de cartes téléphoniques « France Télécom »
- Modifier les dispositions de la convention qui faisaient référence à la création de la Banque Postale, intervenue le 1^{er} janvier 2006 (article 2.2)
- Compléter l'article 4.1 de l'indication que La Poste prend en charge les coûts d'accès à Internet

Bernard JEANNE propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention en date 1/8/2005.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

6. DÉCISION MODIFICATIVE

Bernard JEANNE présente la décision modificative suivante :

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
ART.	LIBÉLLÉ	MONTANT	ART.	LIBÉLLÉ	MONTANT
2135-107	Travaux écoles	+ 1 000	1341 - 122	DGE Eglise	+ 13 930
2188-119	Materiel cantine scolaire	+ 1 000	1341 - 119	DGE Cantine Scolaire	+ 1 290
2188-84	Acquisition de matériel	+ 500	1641 - 000	Emprunt	- 15 220
2135-70	Travaux pépinière	- 2 500			
	TOTAL	0		TOTAL	0

Il s'agit d'ajustements budgétaires suites à :

- Nécessité d'acheter une nouvelle machine à laver pour la cantine scolaire.
- Reliquat des travaux de la salle informatique
- Panneaux d'affichage électoraux
- Attribution d'une subvention DGE pour l'église et la cantine

Nicolas LEFEBVRE présente la décision modificative. Il explique que l'emprunt ne sera pas réalisé sur l'exercice 2006 car les travaux de la Place et de l'Eglise n'auront lieu qu'en 2007.

Bernard JEANNE signale qu'une rampe d'accès pour les personnes handicapées sera prévue dans les travaux de l'église comme Anne-Marie DESCHAMPS l'a demandé.

Gilbert COLIN demande où seront placés les panneaux électoraux. Bernard JEANNE répond qu'ils seront installés sur le côté ouest de la mairie.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7. TARIFS 2007

SUBVENTIONS	2003	2004	2005	2006	2007	%
Voyages Scolaires	24,50 €	25,00 €	25,50 €	26,00 €	26,50 €	1,92%
CIMETIERE	2003	2004	2005	2006	2007	%
Concession 30 ans	109,00 €	111,00 €	114,00 €	117,00 €	120,00 €	2,56%
Concession 50 ans	212,00 €	216,00 €	221,00 €	225,00 €	230,00 €	2,22%
Fosse 1 personne	145,00 €	148,00 €	152,00 €	155,00 €	160,00 €	3,23%
Fosse 2 personnes	220,00 €	224,00 €	230,00 €	235,00 €	240,00 €	2,13%

Fosse enfant	72,00 €	73,00 €	75,00 €	77,00 €	80,00 €	3,90%
Columbarium 30 ans	68,00 €	69,00 €	90,00 €	92,00 €	95,00 €	3,26%
Columbarium 50 ans	108,00 €	110,00 €	150,00 €	155,00 €	160,00 €	3,23%
JARDINS OUVRIERS	2003	2004	2005	2006	2007	%
Prix au M2	0,19 €	0,20 €	0,21 €	0,22 €	0,23 €	4,55%
LOCATION IMMOBILIER	2003	2004	2005	2006	2007	%
Garages	54,00 €	55,00 €	57,00 €	58,00 €	60,00 €	3,45%
LOCATION PEPINIÈRE	2003	2004	2005	2006	2007	%
Commune						
Salle de Réunion (S, D, VF,JF)	235,00 €	240,00 €	245,00 €	250,00 €	255,00 €	2,00%
Salle de Réunion (L, M, M, J)	125,00 €	128,00 €	131,00 €	135,00 €	140,00 €	3,70%
Journée supplémentaire	125,00 €	128,00 €	131,00 €	135,00 €	140,00 €	3,70%
Vendredi	185,00 €	189,00 €	194,00 €	200,00 €	205,00 €	2,50%
Salle des sports	610,00 €	625,00 €	640,00 €	655,00 €	670,00 €	2,29%
Salle Centre de loisirs	16,50 €	17,00 €	17,50 €	18,00 €	18,50 €	2,78%
Vin d'Honneur Salle de Réunion	145,00 €	148,00 €	152,00 €	155,00 €	160,00 €	3,23%
Vin d'Honneur Salle des Sports	- €	200,00 €	205,00 €	210,00 €	215,00 €	2,38%
ASSOCIATIONS						
Salle des sports	- €	400,00 €	408,00 €	420,00 €	430,00 €	2,38%
Hors Commune						
Salle de Réunion (S, D, VF,JF)	310,00 €	316,00 €	323,00 €	330,00 €	340,00 €	3,03%
Salle de Réunion (L, M, M, J)	155,00 €	158,00 €	162,00 €	165,00 €	170,00 €	3,03%
Salle des sports	- €	800,00 €	818,00 €	840,00 €	860,00 €	2,38%
Journée supplémentaire	155,00 €	158,00 €	162,00 €	165,00 €	170,00 €	3,03%
Vendredi	255,00 €	260,00 €	266,00 €	275,00 €	280,00 €	1,82%
MATÉRIELS						
Vaisselle (70 couverts)	90,00 €	92,00 €	94,00 €	95,00 €	95,00 €	0,00%
Tranche 10 couvert suppl.	- €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00%
Verre Vin d'Honneur (L'unité)	0,10 €	0,10 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,00%
Prêt de chaise (L'unité)	0,50 €	0,51 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,00%
Prêt de plateau (L'unité)	4,00 €	4,10 €	3,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00%
TARIFS DE BRIS OU DE PERTE DE VAISSELLE						
Assiette plate, creuse ou à dessert	- €	6,50 €	6,70 €	6,80 €	6,90 €	1,47%
Cuillères à soupe, café ou fourchette	- €	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	3,70%
Couteau	- €	5,00 €	5,10 €	5,20 €	5,30 €	1,92%
Tasse à café et soucoupe	- €	7,00 €	7,20 €	7,40 €	7,50 €	1,35%
Verre et coupe à champagne	- €	2,00 €	2,05 €	2,10 €	2,15 €	2,38%
Plat creux	- €	8,00 €	8,20 €	8,40 €	8,50 €	1,19%
Cruche à eau	- €	13,00 €	13,30 €	13,60 €	13,80 €	1,47%
Saladier en verre	- €	6,00 €	6,20 €	6,40 €	6,50 €	1,56%
Salière	- €	1,20 €	1,25 €	1,30 €	1,35 €	3,85%
Saucier	- €	12,00 €	12,30 €	12,60 €	12,80 €	1,59%
Essoreuse à salade	- €	7,00 €	7,20 €	7,40 €	7,50 €	1,35%
Tire-bouchon	- €	5,00 €	5,10 €	5,20 €	5,30 €	1,92%
Les autres pièces seront facturées au tarif du moment, plus les frais de déplacement.						
BULLETIN MUNICIPAL	2003	2004	2005	2006	2007	%
Encart 6 cm x 9 cm	100,00 €	102,00 €	105,00 €	108,00 €	110,00 €	1,85%
Encart 9 cm x 12 cm	190,00 €	194,00 €	198,00 €	205,00 €	210,00 €	2,44%

Encart 9 cm x 18 cm	245,00 €	250,00 €	255,00 €	260,00 €	270,00 €	3,85%
Encart 12 cm x 18 cm	290,00 €	296,00 €	302,00 €	310,00 €	320,00 €	3,23%
DIVERS	2003	2004	2005	2006	2007	%
Impression couleurs	0,45 €	0,46 €	0,47 €	0,48 €	0,50 €	4,17%
Impression noir et blanc	0,19 €	0,20 €	0,21 €	0,22 €	0,23 €	4,55%
Photocopie A4	0,15 €	0,16 €	0,17 €	0,18 €	0,19 €	5,56%
Photocopie A4 Recto Verso	- €	- €	- €	- €	0,28 €	#DIV/0!
Photocopie A3	0,30 €	0,31 €	0,32 €	0,33 €	0,34 €	3,03%
Photocopie A4 papier Couleur	0,30 €	0,31 €	0,32 €	0,33 €	0,34 €	3,03%
Photocopie A3 papier Couleur	0,60 €	0,61 €	0,62 €	0,63 €	0,65 €	3,17%
FAX (La page)	1,50 €	1,53 €	1,60 €	1,65 €	1,70 €	3,03%
DROIT DE PLACE M2	- €	2,00 €	2,05 €	2,10 €	2,20 €	4,76%
M2 SUPPLEMENTAIRE	- €	1,00 €	1,02 €	1,05 €	1,10 €	4,76%

Tarifs du Centre de Loisirs 2007 :

À LA CARTE JOURNÉE	2006	2006	2007	2007	%	%
	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{ER} enfant	2 ^{ème} enfant
Tarif réduit	11,00 €	10,00 €	11,00 €	10,00 €	0,00%	0,00%
Plein tarif	14,00 €	13,00 €	14,00 €	13,00 €	0,00%	0,00%
Hors commune	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €	0,00%	0,00%
À LA CARTE DEMI JOURNÉE	2006	2005	2007	2007	%	%
	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{ER} enfant	2 ^{ème} enfant
Tarif réduit	6,00 €	5,00 €	6,00 €	5,00 €	0,00%	0,00%
Plein tarif	8,00 €	7,00 €	8,00 €	7,00 €	0,00%	0,00%
Hors commune	9,00 €	8,00 €	9,00 €	8,00 €	0,00%	0,00%
À LA SEMAINE JOURNÉE	2006	2005	2007	2007	%	%
	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{ER} enfant	2 ^{ème} enfant
Tarif réduit	45,00 €	40,00 €	45,00 €	40,00 €	0,00%	0,00%
Plein tarif	60,00 €	55,00 €	60,00 €	55,00 €	0,00%	0,00%
Hors commune	70,00 €	65,00 €	70,00 €	65,00 €	0,00%	0,00%
À LA SEMAINE DEMI JOURNÉE	2006	2005	2007	2007	%	%
	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1er enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{ER} enfant	2 ^{ème} enfant
Tarif réduit	24,00 €	22,00 €	24,00 €	22,00 €	0,00%	0,00%
Plein tarif	32,00 €	29,00 €	32,00 €	29,00 €	0,00%	0,00%
Hors commune	38,00 €	36,00 €	38,00 €	36,00 €	0,00%	0,00%

Les tarifs du Centre de Loisirs sont maintenus.

Tarifs des vacances 2007 :

	2003	2004	2005	2006	2007	%
Animateurs 1/2 Journée	23,87 €	23,87 €	24,35 €	25,00 €	25,50 €	2,00%
Animateurs Journée	33,41 €	33,41 €	34,10 €	35,00 €	36,00 €	2,86%

Directeur 1/2 journée	31,26 €	31,26 €	31,90 €	32,50 €	33,50 €	3,08%
Directeur journée	43,75 €	43,75 €	44,65 €	46,00 €	47,00 €	2,17%

Le Conseil municipal approuve les tarifs 2007 à l'unanimité.

8. CESSION DE VEHICULE

Bernard JEANNE informe le Conseil qu'une offre pour la vente du véhicule Express de la Commune a été reçue. Cette offre atteint le prix de réserve fixé à savoir 450 euros.

Bernard JEANNE propose de céder le véhicule.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

9. SUBVENTION

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de solliciter l'Agglo de Rouen pour une subvention concernant les travaux de requalification de la Place Georges Lormier.

Pour cela, il convient d'approuver le plan de financement définitif de l'opération :

<i>Désignation</i>	Dépenses		Recettes	
	<i>Montant H.T</i>	<i>Financier</i>	<i>Montant</i>	<i>taux de subv.</i>
Travaux	230 000,00 €	Conseil Général	126 525,00 €	42%
Effacement de réseaux	26 000,00 €	Agglo «Traversée»	78 762,50 €	26%
Mobilier Urbain	3 750,00 €	Sénat	20 000,00 €	7%
Maîtrise d'œuvre	17 000,00 €			
Acquisition parcelle	5 000,00 €			
Mise en lumière	15 000,00 €			
1% œuvre d'art	2 300,00 €			
Imprévus	5 000,00 €			
TOTAUX	304 050,00 €		225 287,50 €	

Autofinancement

78 762,50 €

Bernard JEANNE explique que la Commune peut solliciter l'Agglo au titre de la Charte des « entrées et traversées d'Agglomération » jusqu'à hauteur de 30%.

De ce fait, il propose de modifier la délibération prise par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 octobre dernier. Il propose au Conseil municipal de demander le report du Fonds d'Aide à l'Aménagement 2004 pour la restauration de l'église paroissiale et le F.A.A. 2005 et 2006 pour les travaux de voirie.

Le Conseil municipal demande à l'Agglo de Rouen de modifier la convention concernant le Fonds d'aide à l'aménagement afin d'inscrire l'année 2004 pour les travaux de l'église et les années 2005 et 2006 pour les travaux de voirie.

Le Conseil municipal sollicite l'Agglo de Rouen pour une subvention dans le cadre de la politique des traversées d'Agglomération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1. TRIBUNAL

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que, par son jugement en date du 25 octobre 2006, le Tribunal Administratif a rejeté les deux requêtes déposées par les Consorts BENARD-MAHIEU et l'ASCVR. Bernard JEANNE explique que les arguments de la partie adverse ont été rejetés. Le Tribunal a condamné la partie adverse à verser une indemnité de 1 000 euros à la Commune.

Bernard JEANNE ajoute que dans l'affaire concernant la place Georges Lormier, l'ASCVR a envoyé un courrier à l'Agglo de Rouen. La réponse de l'Agglo indique que le projet communal répond parfaitement aux exigences de la Charte des Entrées et Traversées d'Agglo..

Marie ADE demande si l'affaire est terminée pour le permis de la mairie. Bernard JEANNE répond que la partie adverse a deux mois pour déposer un appel.

10.2. BILAN D'ACTIVITES

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que le bilan d'activités de la Commune est paru. Ce bilan, présenté toujours avec goût par Sophie AGOUDAL, est transmis à tous les partenaires de la Commune. Bernard JEANNE pense que le bilan des travaux réalisés sur l'année montre l'importance du travail accompli par la Commune.

10.3. FERME DEBRUYNE

Bernard JEANNE indique qu'il s'est rendu avec Gilbert DECOODT et l'EPFN sur le terrain de la ferme DEBRUYNE afin de constater les aménagements d'urgence à réaliser pour assurer la sécurité sur la voie publique.

Régis BLANQUART signale la chute de tuiles sur le chemin des Pépinières. Bernard JEANNE propose de faire un courrier au propriétaire car ce n'est pas la Commune qui est propriétaire. Gilbert DECOODT propose que les employés démontent les tuiles dangereuses.

Anne-Marie DESCHAMPS demande s'il y a toujours des rats dans la ferme. Bernard JEANNE répond qu'un nouveau passage de l'entreprise de dératisation a eu lieu. Lors de ces dernières visites, il n'a pas vu de rats dans les bâtiments.

10.4. COURRIER DE LA VILLE DE DARNETAL

Bernard JEANNE rappelle que, suite au courrier de la commune concernant le rond-point réalisé dans le bas de la côte de Roncherolles, le maire de Darnétal répond que la Commune est en litige avec la société qui a réalisé les travaux.

10.5. AIDE FINANCIERE

Bernard JEANNE rappelle le drame qui est arrivé sur la Commune de Houpeville avec le décès de deux agents communaux. Il propose que la Commune envoie une participation financière de deux cents euros aux familles des agents décédés. Il précise que l'Agglo envisage de faire un geste de solidarité.

10.6. ADEME

Bernard JEANNE propose la mise à disposition d'autocollants en mairie, pour ne pas avoir de publicités dans les boîtes aux lettres.

Michel LASCROUX craint que des personnes gagnant leur vie avec ce travail soient licenciées. Il pense que la Commune n'a pas à intervenir sur ce domaine. Patrice GIFFARD répond que cela permet de diminuer la destruction des forêts.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Gilbert DECOODT signale que la route de Préaux à Darnétal sera complètement fermée de 6h à 12h le mardi 28 novembre 2006. Il signale que les bus scolaires passeront par la RN 31. Une information sera faite aux collègues et lycées. Il explique qu'il s'agit d'un convoi de 80 tonnes qui part de l'entreprise Aoustin et qui passera par Roncherolles. Philippe LEMARCHAND pense que ce convoi aurait dû se faire la nuit. Gilbert DECOODT répond que le transporteur, vu la difficulté, n'a pas souhaité le faire la nuit.
- Gilbert COLIN rappelle l'incident qui s'est déroulé cet été avec un jeune qui s'est blessé sur le petit terrain de foot à cause de barbelés. Il explique que les barbelés des clôtures appartenant à la Commune ont été enlevés. Cependant les barbelés du terrain appartenant à Monsieur POIXBLANC ne sont toujours pas enlevés. Il demande que le terrain soit marqué afin de délimiter les limites de terrain. Bernard JEANNE répond que Monsieur POIXBLANC lui a indiqué que la clôture avait été installée par la Commune. La Commune enlèvera donc les barbelés. Il a rencontré les jeunes qui utilisent le petit terrain. Il leur a proposé de définir l'organisation à mettre en place s'ils décident de venir régulièrement sur le terrain. Marie ADE trouve positif de voir les jeunes jouer au foot. Christine SERVAIS demande si l'utilisation du grand terrain de football pose un problème. Régis BLANQUART explique que cela peut endommager le terrain. Bernard JEANNE pense que l'utilisation du grand terrain peut se faire si une organisation est mise en place. Marie ADE pense que l'utilisation du grand terrain pourrait être envisagée en coopération avec le club de Football.
- Michel LASCROUX signale qu'il y a des lampadaires sales dans le chemin des Murets et à la Pépinière. Il demande que le débouché du chemin de Bimare soit aménagé.
- Patrice GIFFARD signale que le Téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre.
- Christine SERVAIS signale qu'un audit hygiène a été réalisé à la Cantine scolaire par le Laboratoire du Département. Le rapport d'audit est satisfaisant, en particulier la mise aux normes HACCP. Il reste des petites choses à finaliser. Bernard JEANNE est satisfait du travail réalisé. Christine SERVAIS signale que la garderie atteint un nombre très important d'inscriptions le soir. Il a donc été décidé de partager les

groupes les soirs d'affluence avec un groupe à la garderie et un groupe dans la salle d'arts plastiques.

- Régis BLANQUART signale qu'un poteau a été percuté au Chemin des Pépinières. Un devis a été demandé pour le remplacement. Bernard JEANNE signale qu'un candélabre penche route de Darnétal.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Spectacle Intercommunal des Anciens le 3 décembre à la Vieux-Rue.

Goûter et colis des Anciens le 9 décembre à 14h avec la participation du Réveil Roncherollais.

Théâtre du Réveil Roncherollais les 8 et 9 décembre.

Concert de Noël le 17 décembre à 16h.

Cérémonie des Vœux le 11 janvier 2007 à 19h.

La séance est levée à 22h 45.
